

POSTE A PROFIL : Conseiller.e pédagogique départemental.e EDUCATION MUSICALE ET EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

1 – POSTE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intitulé : Conseiller.e pédagogique départemental.e Education musicale et éducation artistique et culturelle ➤ Secteur d'intervention : le département ➤ Lieu de rattachement : DSDEN de l'Ariège - FOIX. ➤ Public concerné : Le poste est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré titulaire d'un CAFIPEMF option musique.
2 – MISSIONS	<p>MISSIONS PRINCIPALES : Musique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Instruire les dossiers relatifs aux intervenants extérieurs et faire le lien avec le service administratif concerné. ➤ Accompagner la mise en œuvre et l'évaluation des projets de circonscriptions et de département. ➤ Conseiller les enseignant.e.s, particulièrement les néo titulaires dans le métier et les intervenants extérieurs pour la pratique de la musique et du chant choral, et l'éducation artistique et culturelle. ➤ Assurer <ul style="list-style-type: none"> ○ le suivi des conventions, des agréments de professionnels, en partenariat avec des collectivités ○ la mise en œuvre de la "charte de développement des pratiques vocales et chorales" ○ la mise en œuvre des conventions de généralisation de l'EAC ○ le suivi des projets proposés au département par la DAAC ➤ Développer les partenariats avec les collectivités locales, départementales, régionales et les partenaires associatifs. ➤ Organiser, encadrer et animer : <ul style="list-style-type: none"> ○ les sessions de formation continue ○ les animations pédagogiques ○ les sorties culturelles. ➤ Mettre en place des projets départementaux en liaison avec les équipes de circonscription et les différents partenaires. <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Participer aux différentes commissions culturelles départementales et régionales. ➤ Travailler dans le cadre de la liaison avec le second degré ➤ Participer à l'agrément des spectacles vivants. ➤ Assurer les suivis des agréments des artistes et des professionnels. ➤ Participer à l'élaboration de documents pédagogiques.
3 – QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes et son exemplarité. ➤ Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général et du service public. ➤ Se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. ➤ Enrichir quotidiennement ses connaissances. ➤ Maîtriser l'outil informatique. ➤ Se rendre compte de situations problématiques dans des écoles et rendre compte à l'IEN concerné
4 – CONDITIONS D'EXERCICE	<p>La charge de travail du conseiller ou de la conseillère pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant le soir, le mercredi, voire le samedi ou durant les congés.</p> <p>Il participe à la régulation du projet de la circonscription et, dans le cadre, est amené à évaluer son action avec l'I.E.N.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

Personne en charge du dossier : **Mme HOUADEC Virginie** IEN FOIX Haute Ariège et Pyrénées Cathares – tél : **05.67.76.52.77**